

## **COMMISSION TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DES ACTIVITÉS CYCLISTES**

Réunion du 26 avril 2017

Présents :

TURGIS	Robert	UFOLEP 93
LEBOUCQ	Bernard	USM Gagny
TRAVAILLÉ	Jean-Paul	SE Pavillons-sous-bois
AIZPURU	René	EC Neuilly- Plaisance
PLUMAIN	Patrice	ES Gervais-Lilas
BADET	Sylvie	ES Gervais-Lilas.
GUEGUEN	Éric	US Gazélec
ROY	Patrick	ES Stains

Excusé : Dominique Deroubaix

**Début de réunion à 19h15**  
**Secrétaire de séance Jean-Paul Travaillé**

Ordre du Jour :

1. Validation du compte rendu de la CTD du 22 mars 2017
2. Point sur les ré-affiliations et licences.
3. Prochaine CTD à la base de loisirs de Champs Sur Marne.
4. Projet pratique sportive femmes et vélo loisir.
5. Questions diverses.

1. Validation du compte-rendu de la CTD du 22 mars 2017

Le compte-rendu est validé.

2. Point sur les ré-affiliations et licences.

A ce jour le nombre de licenciés en cycloport (code 26012) est 127, dont 117 pratiquants et 7 dirigeants. A comparer avec 2016 où il y avait 134 pratiquants et 7 dirigeants. Peu de licenciés sont encore attendus. Le comité 93 aura donc perdu des licenciés cycloport par rapport à 2016.

A noter la ré-affiliation de l'USM Montfermeil ce qui porte à 11 le nombre de clubs cyclistes.

3. Prochaine CTD à la base de loisirs de Champs sur Marne.

Compte-tenu de l'éloignement du site de Champs sur Marne, certains membres de la CTD ne souhaitent pas s'y rendre. Question à revoir dans quelques temps...

4. Projet pratique sportive femmes et vélo loisir.

L'Ufolep 93 a rempli un dossier CNDS pour subventionner une action intitulée « Vélo féminin, entre apprentissage et autonomie ».

L'idée est d'inciter les femmes à pratiquer le vélo, depuis l'aide à l'apprentissage jusqu'à l'initiation à effectuer les petites réparations. Un temps de prévention autour des gestes qui sauvent est également prévu.

Début de l'action le 15 mai 2017, pour une durée de 6 mois.

Les clubs ou associations intéressés peuvent se faire connaître auprès de l'Ufolep 93.

#### 5. Questions et informations diverses.

- La date retenue comme épreuve départementale qualificative pour les championnats régional et national, le lundi 8 mai sur la course de Douy la Ramée, semble poser problème, s'agissant d'un week-end de 3 jours avec de nombreux départs.

Il est rappelé que l'absence de participation à cette épreuve n'interdit pas de courir au régional, mais en interdit l'accès du podium et la participation au national.

En conséquence si un cycloportif pense pouvoir accéder au podium régional et souhaite participer au national il devra présenter à la CTD 93 une demande de dérogation circonstanciée justifiant son absence. Toute participation ce week-end-là à une autre course, quelle qu'en soit la fédération, entraînerait le refus de dérogation.

- **Cas du coureur Alexandre Rose de l'USM Gagny.** Coureur possédant une licence FFC en D1 et qui a sollicité en novembre 2016 une licence UFOLEP. Le règlement national prévoit dans ce cas un accueil en 2<sup>e</sup> catégorie Ufolep. Même si en février 2017 la CTD 93 a validé la demande de la CTR d'accueillir les licenciés D1 en 1<sup>e</sup> catégorie, cette mesure ne peut s'appliquer au coureur Alexandre Rose dont la demande de licence était antérieure à la décision, en raison de la non-rétroactivité des décisions.

- **Cas du coureur Stéphane Pasolini de l'USM Gagny** titulaire d'un carton de 3<sup>e</sup> catégorie qui s'est inscrit et a couru le 23 avril à Fontainebleau en 2<sup>e</sup> catégorie. Conformément au règlement national, article C-2a, il doit rester toute la saison en 2<sup>e</sup> catégorie. Un carton de cette catégorie lui sera fourni.

- **Cas des coureurs montés en cours de saison 2016 de GSb en GSa** et qui conformément au règlement national redescendent systématiquement l'année suivante en GSb. Il est rappelé qu'en ce cas de descente il ne leur est pas attribué les 20 pts de « pénalité ».

- **Championnat régional cycloport 2017.** En l'absence de club candidat à l'organisation de ce championnat, c'est encore l'USM Villeparisis qui sera le club support, en collaboration avec la CTR. Un circuit de 13 km est en cours d'étude, probablement à Etrepilly (77).

Il a été décidé, pour assurer la sécurité, de faire participer les clubs. Ainsi chaque club devra fournir un signaleur par tranche de 4 coureurs engagés. (Lire le compte-rendu de la CTR du 18 avril avec en pièce jointe le bulletin d'engagement).

Fin de séance à 21h00.

Prochaine réunion : mardi 23 mai 2017 à 18h30.